

**Conseil communal Aigle**



Aigle, le 04.09.2024

**AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE**

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis  
No 2024-11 relatif à

Préavis municipal N° 2024-11 du lundi 8 juillet 2024, relatif à l'assainissement de nos conduites d'eau potable sur les chemins de la Planchette – Lieugex – Molage et Pré Yonnet, dans le cadre des travaux de déploiement du chauffage à distance

---

Commission composée de :

Président : Johann BELLWALD (VERT)  
Membres : Frédéric ANDREY (PLR)  
Luc DELADOEY (ALT)  
Catherine KRUMEL (EA)  
Romaine MERMINOD (PLR)  
Brigitte ROULIN (PSA)  
Stéphane TILLE (UDC) Absent(e) excusé(e)

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie à une reprise le 12 août 2024 avec la Municipale M. Allora que nous remercions pour sa présence et toutes les informations fournies pour ce préavis.

**Introduction**

Dans le contexte actuel du déploiement du CAD par Satom SA, ce préavis offre une possibilité de remettre à neuf le réseau d'eau potable sur les chemins de la Planchette-Lieugeux-Molage et Pré Yonnet. La volonté derrière ce préavis est de profiter des travaux sur ces lieux pour diminuer les coûts pour la commune.

L'objectif est de sécuriser l'eau potable, car les tuyaux arrivent à leurs limites en termes d'âge. Des fuites s'étant déjà produites, la nécessité de les remplacer devient importante.

Les travaux étant déjà commencés avant la détermination du conseil, une partie de la commission est insatisfaite avec l'excuse du mauvais planning de Satom SA.

## Questions et discussion

Lors de la séance de commission, les questions se concentraient sur trois thèmes majeurs : la technique des travaux, le rôle de Satom SA, et les projets futurs.

### 1. La technique des travaux

- a. Le choix du matériel des tuyaux en PE (Polyéthylène) est l'usage standard pour des raisons de flexibilité qui s'adapte mieux au terrain.
- b. Le remplacement sur le tronçon du carrefour Lieugex – Molage est principalement à cause de l'éternite qui peut amener des risques cancérigènes (amiante).
- c. La présence de fuites antérieures encourage cette rénovation pour éviter des dégâts très chers dans le futur.
- d. Le revêtement de la route sera de même qualité qu'avant les travaux.
- e. Les subventions de l'ECA sont estimées à 20% des coûts.

### 2. Le rôle de Satom SA

- a. Satom SA est le maître d'ouvrage pour tout le chantier, mais la commune est représentée aux séances de chantier.
- b. L'appel d'offre a été mené par le bureau d'ingénieurs de Satom SA, sur la base des marchés publics et la commune a validé la série de prix. La facturation se fera séparément et de manière détaillée.

### 3. Les projets futurs

- a. Les eaux usées sont exclues de ce préavis pour des raisons de complexité. Un préavis postérieur sera présenté à la suite d'une étude.

## Vœux de la commission

À la suite des discussions, plusieurs vœux ont été levés par des commissaires :

1. La mise en œuvre de facto d'une comparaison des prix lorsque cela est pertinent, tel le cas de ce préavis. (coordonner avec Satom SA ou non)
2. Les plans et cartes en annexes devraient être de qualité suffisante pour permettre la lecture de la légende et des divers commentaires.

## Conclusion

En conclusion, la Commission, à la majorité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

### Le Conseil communal d'Aigle

- ▮ Vu le préavis municipal N° 2024-06 du lundi 15 avril 2024
- ▮ Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- ▮ Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 617'000.- TTC relatif à l'assainissement de nos conduites d'eau potable sur les Chemins de la Planchette - Lieugex - Molage et Pré Yonnet, dans le cadre des travaux de déploiement du chauffage à distance ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 617'000.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la dépense sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné.

|                |   |   |
|----------------|---|---|
| Oui            | : | 6 |
| Non            | : | 0 |
| Abstention     | : | 0 |
| Bulletin blanc | : | 0 |

Votation : Accepté à la majorité

Pour la commission

Le rapporteur

Johann BELLWALD (VERT)